



*actionuni* der Schweizer Mittelbau  
*actionuni* le corps intermédiaire académique suisse  
*actionuni* il collegio intermediario academico svizzero

actionuni der Schweizer Mittelbau  
c/o VAUZ  
Rämistrasse 62  
8001 Zürich

Par email à [bfi-botschaft@sbfi.admin.ch](mailto:bfi-botschaft@sbfi.admin.ch)

Berne, le 21 septembre 2023

**Réponse d'*actionuni*, le corps intermédiaire académique suisse, à la procédure de consultation sur le message FRI 2025-2028**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous la prise de position d'*actionuni*, l'association faîtière du corps intermédiaire scientifique des hautes écoles suisses, sur le projet de message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour la période 2025 à 2028 (message FRI 25-28).

**1. Remarques préliminaires**

Actionuni remercie le Conseil fédéral de lui donner l'opportunité de s'exprimer sur le projet de message FRI 2025-28 et espère que cette pratique sera répétée lors des futurs messages FRI. Nous saluons l'importance accordée aux domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation dans ce projet, mais les moyens prévus sont insuffisants. C'est pourquoi nous nous opposons fermement aux réductions budgétaires substantielles qui résulteraient des contributions proposées dans la version actuelle du message ERI 2025-28. Nous avons conscience que la Confédération se trouve dans une situation financière délicate, mais nous vous demandons instamment de **maintenir un financement adéquat pour les hautes écoles**,

**afin de préserver la qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation qui font de la Suisse une place scientifique attrayante au niveau international.** Les coupes budgétaires proposées vont durement impacter les institutions du domaine FRI, ajoutant des tensions dans un contexte déjà marqué par de nombreuses crises, telles que la hausse des prix de l'énergie, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ou les changements climatiques. Une compétition pour des moyens financiers restreints, que ce soit entre les différents acteurs et actrices du domaine FRI ou à l'intérieur même des hautes écoles, sera délétère pour la qualité de la formation, de la recherche et de l'innovation, et donc pour la société en général.

La prise de position d'actionuni porte sur les thèmes les plus pertinents pour les doctorant·e·s, les postdoctorant·e·s et le reste du personnel scientifique qui forme le corps intermédiaire des hautes écoles suisses.

## **2. Objectifs pour le domaine des hautes écoles (section 1.3.2)**

**Objectif 1:** Les institutions du domaine des EPF maintiennent leur excellence en matière d'enseignement et de recherche et contribuent de façon substantielle à l'élaboration de solutions pour relever les défis urgents qui se posent à la science, à l'économie, à la société et à la politique.

Actionuni soutient cet objectif. Maintenir le niveau d'excellence des institutions du domaine des EPF implique de disposer de fonds suffisants (voir partie 1) et d'une forte collaboration internationale (voir partie 3). Par ailleurs, l'excellence dans la recherche ne se traduit pas uniquement en termes de résultats finaux («output»), mais également par un processus de recherche qui soit de qualité. **L'intégrité scientifique et l'amélioration de la culture de la recherche sont des éléments centraux pour assurer l'excellence des hautes écoles suisses, et des institutions du domaine des EPF en particulier.** A cet effet, toutes les hautes écoles suisses ont signé la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA). Des initiatives pour améliorer l'éthique de la recherche doivent selon nous être explicitement mentionnées dans le message FRI 2025-28.

**Objectif 2:** Les hautes écoles forment la relève dont la science, l'économie et la société ont besoin. En promouvant la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion, elles exploitent au mieux le potentiel de talents existant.

Pour actionuni, former la relève scientifique est l'un des piliers qui permettra à la Suisse de maintenir son statut d'excellence scientifique (voir partie 4). Cette relève consiste principalement en doctorant·e·s et postdoctorant·e·s des hautes écoles. **Il est pour cela nécessaire de prendre des engagements structurels et financiers pour améliorer les conditions des jeunes scientifiques:** des perspectives de carrière moins précaires, des conditions-cadres justes et clairement définies, des salaires minimaux qui permettent un niveau de vie décent et des structures de soutien, notamment pour leur garantir une bonne santé mentale. Pour assurer une amélioration durable des conditions de travail de la relève, il faut aussi lui assurer une place à la table des discussions. Pour cette raison, actionuni suggère d'ajouter «la représentation» à cet objectif:

**Objectif 2:** Les hautes écoles forment la relève dont la science, l'économie et la société ont besoin. En promouvant la diversité, l'égalité des chances, l'inclusion **et la représentation**, elles exploitent au mieux le potentiel de talents existant.

Le corps académique intermédiaire est actuellement sous-représenté dans les discussions stratégiques des hautes écoles suisses, en particulier au niveau fédéral. L'un des seuls organes fédéraux dans lesquels actionuni dispose d'une représentation avec droit de vote est le Conseil suisse d'accréditation (CSA). Pour la période 2021-24, actionuni y était représenté par deux sièges, dont un partagé avec l'Union des étudiant·e·s de Suisse (UNES). Lors du renouvellement du CSA, le nombre de membres du CSA a été réduit de 20 à 15 et un seul siège a été attribué à actionuni. Le projet 15 du message FRI 25-28 propose de modifier l'art. 21 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), afin de faire passer le nombre de membres du CSA devant exercer leur activité principale à l'étranger de «cinq» à «trois à cinq». Cette modification permet d'adapter le nombre de membres exerçant à l'étranger par rapport au nombre total de membres du CSA et d'ainsi adéquatement équilibrer les intérêts représentés. **Actionuni s'oppose à la réduction du nombre de membres du CSA** et propose donc de rejeter la modification de l'art. 21 de la LEHE. Nous pensons par contre que **la LEHE devrait être modifiée pour inclure les associations nationales de représentation du corps intermédiaire suisse (actionuni) et des étudiant·e·s (UNES)**, par exemple en tant que comités permanents pour préparer les décisions du Conseil des hautes écoles, définis à l'art. 15, al. 1 LEHE. **Cela devrait aller de pair avec une contribution financière pour permettre à ces deux associations d'établir et de pérenniser un secrétariat permanent.** Ce soutien permettra à la relève une participation et représentation qui ne subiront plus les fluctuations récurrentes et la perte de savoir, deux éléments qui entravent actuellement la pleine participation des jeunes scientifiques aux débats, à un niveau aussi informé que les autres parties prenantes, qui sont bien plus professionnalisées.

Actionuni salue le fait que la promotion de la diversité, de l'égalité des chances et de l'inclusion figure dans cet objectif 2. Notre position par rapport à ce thème est développée plus en détail dans la partie 6.

**Objectif 3:** Les hautes écoles préservent leurs profils typologiques spécifiques et s'emploient à les développer.

L'académisation des HES a pour conséquence que les chercheurs et chercheuses des HES deviennent des acteurs et actrices incontournables du nouveau modèle de recherche que nous connaissons. S'y développent des projets de recherche financés par les plus hautes instances scientifiques, dans le domaine des sciences appliquées mais également dans d'autres domaines. Ces instances conduisent par ailleurs des collaborations inter-institutionnelles en Suisse et à l'international. Cette modification du paysage de la recherche devrait être reflétée par un **encouragement plus substantiel de la recherche et de la relève académique au sein des HES** et des collaborations citées plus haut.

**Objectif 4:** Les hautes écoles renforcent leur coopération internationale afin d'assurer la compétitivité de l'ensemble du système FRI suisse et d'augmenter sa résilience.

La coopération internationale est un facteur essentiel de qualité pour la recherche en Suisse. Actionuni soutient pleinement cet objectif (voir partie 3 pour plus de détails).

### 3. Coopération internationale

La coopération internationale est essentielle pour assurer la qualité de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation dans les hautes écoles. Pour les jeunes scientifiques suisses ayant l'ambition de faire une carrière dans la recherche académique, il est capital de pouvoir se créer un réseau international, notamment en participant à des projets en collaboration avec des institutions hors de Suisse, et de pouvoir effectuer une partie de leur parcours à l'étranger. Actionuni soutient donc pleinement le crédit d'engagement proposé pour la coopération internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation.

La non-association au programme Horizon Europe est particulièrement délétère pour les jeunes scientifiques. Actionuni salue la mise en place de mesures transitoires pour tenter de pallier l'impossibilité pour les chercheurs et chercheuses suisses de recevoir des contributions de projets de la part de l'UE. Ces mesures ne remplaçant pas une pleine participation au programme de recherche, nous sommes convaincu·e·s que **l'association à Horizon Europe, dans les meilleurs délais, doit constituer une priorité absolue du Conseil fédéral.**

### 4. Carrières académiques et relève scientifique

Actionuni salue la priorisation explicite de l'encouragement de la relève scientifique et de l'égalité des chances et la diversité. Cette priorisation est absolument nécessaire pour assurer la qualité non seulement de la recherche, mais aussi de l'enseignement supérieur à long terme.

Il ne faut pas seulement des perspectives de développement de carrière au sein et hors des hautes écoles, mais **des structures qui soutiennent les jeunes scientifiques pendant les phases de transition qui se révèlent particulièrement difficiles dans leur carrière.** L'un des grands obstacles pour les jeunes scientifiques sont les contrats à durée déterminée, correspondant à la durée de projets de recherche, et l'incertitude qui en découle. La Suisse possède une proportion moins élevée de postes fixes de collaboration scientifique que le reste de l'Europe ou que les États-Unis. Il est crucial de **diversifier les carrières académiques** pour éviter le choix presque binaire qui existe actuellement: soit tenter de devenir professeur·e, soit quitter le monde académique. C'est pourquoi **actionuni propose de créer davantage de postes fixes de collaboration scientifique au sein des hautes écoles**; cela renforcera la qualité de la recherche et de l'enseignement, qui s'inscrit nécessairement dans la durée. De même, la sélection précoce ne devrait pas s'orienter uniquement sur des critères d'«output» académique, mais devrait respecter et encourager des parcours diversifiés pour ainsi garantir et renforcer la priorité de l'égalité des chances.

Actionuni salue l'adoption du postulat [22.3390](#) « Pour l'égalité des chances et le soutien de la relève scientifique » par le Conseil national le 9 juin 2022. Nous nous attendons à ce que les réponses aux questions soulevées dans ce postulat apportent de nouveaux éléments en ce qui concerne l'encouragement des carrières académiques et l'équité. Nous encourageons d'ores et

déjà le Conseil fédéral à **intégrer les conclusions de ce rapport de postulat dans la version définitive du message FRI 2025-28.**

## **5. Fonds national suisse (FNS)**

Une mesure supplémentaire pour améliorer les conditions des jeunes chercheurs et chercheuses serait de **renforcer les instruments d'encouragement de carrière dont dispose le FNS**. Cela permettrait au FNS de mieux remplir ses objectifs d'encouragement de la relève scientifique hautement qualifiée d'assurance de la pérennité de la recherche, tous deux cités dans l'avant-projet de message FRI 2025-28. Les différents instruments d'encouragement de carrière proposés par le FNS sont insuffisants: les conditions pour permettre aux chercheurs et chercheuses de mener un travail de haute qualité ne sont pas réunies, comme relevé par les actions menées par les porteuses et porteurs de la [Pétition Academia](#) sur la précarité académique, adressée à l'Assemblée fédérale le 8 octobre 2021.

Bien que les statuts du FNS stipulent que les objectifs de la fondation visent à financer des projets et non financer des postes, il est urgent et indispensable que le FNS déploie des ressources plus importantes et significatives pour offrir aux chercheurs et chercheuses des conditions dignes. Le FNS doit mettre au point **des solutions pour soutenir davantage la stabilisation des jeunes chercheurs et chercheuses conduisant des projets indépendants, car la précarité ne peut être le terreau de l'excellence**. Nous considérons que les lauréat·e·s de projets favorisant l'indépendance scientifique (telles que les bourses «Ambizione», «SNSF Starting Grants», «SNSF Consolidator Grants») devraient pouvoir, après l'expiration de leur financement, bénéficier d'un poste à au moins 20 % au sein de leur institution. Cela leur assurerait une certaine sécurité pour déposer les demandes de financement nécessaires à la continuation de leur carrière. Les montages budgétaires pour financer ces postes pourraient être une participation portée en partie par le SEFRI, en partie par le canton dont dépend leur institution et en partie par leur haute école.

Finalement, pour assurer l'égalité, nous demandons la **mise en place d'une évaluation indépendante pour assurer que les directives et les normes du FNS soient respectées dans toutes les hautes écoles**. Certain·e·s doctorant·e·s dont les projets sont financés par le FNS sont engagé·e·s avec des contrats à temps partiel, alors qu'ils et elles travaillent à plein temps. Dans des établissements, tel que l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève, les doctorant·e·s doivent payer des frais de scolarité élevés, passent plus que les 20% de temps recommandés sur des tâches non liées à leur thèse (notamment des tâches d'enseignement), ou n'ont pas accès aux ressources et infrastructures nécessaires à leur recherche. Les hautes écoles devraient être tenues à des standards plus stricts concernant les conditions d'engagement et de travail pour les doctorant·e·s qui participent à des travaux de recherche subsidiés par le FNS, tel qu'un pourcentage minimum, la garantie de temps protégé pour la recherche et l'optimisation de l'encadrement par le directeur ou la directrice de thèse.

## 6. Équité: diversité, inclusion et égalité des chances

Pour actionuni, il est essentiel que le message FRI 2025-28 ait identifié l'équité comme un sujet transversal, mentionnant par exemple des défis tels que l'intersectionnalité, la sous-représentation des femmes et la reconnaissance sociale. Cependant, parce que cette question doit être abordée à tous les niveaux de l'enseignement supérieur, **nous souhaitons souligner l'importance des mesures concrètes qui doivent être prises par toutes les hautes écoles pour encourager l'égalité des chances et de l'accès.** Les défis persistants, tels que le «plafond de verre» pour les femmes, qui les empêche d'accéder à des postes à haute responsabilité et de direction dans la recherche ou la gestion, ou la sélectivité sociale dans le choix de formation, montrent qu'il ne suffit pas d'intervenir sur une seule dimension ou une seule étape de la carrière.

Pour aborder activement ces problèmes, les hautes écoles ne devraient pas espérer que la numérisation soit une solution «miracle» pour un accès plus démocratique à l'éducation (p. 38 du projet de message FRI 25-28). Outre les initiatives nationales visant à promouvoir l'équité et la diversité des carrières académiques, **actionuni invite les hautes écoles à proposer des solutions locales.** La réussite d'une carrière scientifique et professionnelle dépend en grande partie de la capacité à savoir naviguer parmi les spécificités de sa discipline, de l'appartenance aux «bons» réseaux et de la connaissance des opportunités et des défis pendant la période passée dans la haute école. C'est pourquoi nous proposons de mettre en place un **réseau de soutien entre pair·e·s, à tous les niveaux**, idéalement en binôme entre les étudiant·e·s plus avancé·e·s et les débutant·e·s, ainsi qu'entre les chercheurs et chercheuses plus avancé·e·s et les doctorant·e·s. Une telle offre profitera particulièrement aux étudiant·e·s des hautes écoles dont les parents n'ont pas de formation universitaire et à celles et ceux qui ne connaissent pas bien la langue, les coutumes et les politiques locales. Les étudiant·e·s comme les jeunes chercheurs et chercheuses ont besoin de personnes de confiance à qui poser des questions, notamment les questions qu'ils ou elles ne poseraient pas à leur directeur ou directrice de thèse. La mise en place d'un réseau de soutien réduira l'inconfort psychologique nommé «syndrome de l'imposteur», leur donnera le sentiment de faire partie de la communauté et augmentera leur confiance à aspirer à poursuivre une carrière dans la recherche ou dans une position de gestion ou de «leadership».

De nombreux chercheurs et chercheuses subissent le stress de la vie de parent isolé, ce qui réduit leurs chances d'exercer des responsabilités qu'ils ou elles pourraient assumer si des mesures étaient prises pour réduire ces inégalités circonstancielles. Dans la plupart des cas, les parents qui assument la majeure partie des responsabilités liées à l'éducation des enfants après une séparation sont des femmes. Cela peut par exemple affecter la possibilité pour ces chercheuses de participer à des conférences internationales lors desquelles elles pourraient présenter leurs résultats scientifiques et réseauter, ainsi qu'avoir un impact sur leur mobilité académique, un point essentiel d'une carrière. Nous encourageons donc le développement de programmes qui a) reconnaissent et documentent les spécificités de ces situations et leur impact sur les possibilités des parents de réaliser leur potentiel, et b) fournissent des encouragements à ceux qui se trouvent dans cette situation difficile.

Finalement, afin de soutenir l'égalité des chances pour les jeunes chercheurs et chercheuses, il est essentiel d'augmenter les financements et d'aborder le problème structurel de la précarité. Dans certains établissements, il est parfois nécessaire de trouver des sources de financement alternatives pour terminer son doctorat, car les salaires de doctorant·e·s et d'assistant·e·s d'enseignement et de recherche sont extrêmement bas et limités à quatre ans. Dans ce contexte, les doctorant·e·s dont la famille peut les soutenir financièrement ont un accès privilégié aux études doctorales.

## 7. Open science

Actionuni soutient la stratégie «Open Research Data» (ORD) et le plan d'action correspondant. Cependant, bien qu'une planification stratégique soit cruciale, la mise en œuvre des pratiques de l'open science requiert plus qu'une simple stratégie. Le conseil ORD devrait également fournir des conseils et des ressources pour la mise en œuvre pratique de l'open science dans les hautes écoles. **Actionuni recommande la création d'une plateforme centralisée dédiée à la science ouverte et à la numérisation au niveau national.** Il pourrait s'agir par exemple d'un site Internet, qui servirait de modalité centralisée pour les membres scientifiques de toute la Suisse. Cette plateforme nationale devrait héberger des informations, des ressources et des mises à jour relatives aux pratiques de l'open science, aux techniques de numérisation et aux politiques y relatives. Elle pourrait fonctionner à la fois comme un centre d'information et un centre de formation, en fournissant des ressources complètes, des lignes directrices et des études de cas liées aux pratiques de la science ouverte. Elle comblerait le déficit d'informations en fournissant des détails complets sur des pratiques telles que la transparence, l'accessibilité et le pré-enregistrement de ses hypothèses, de ses méthodes ou de ses analyses avant de commencer une étude. La normalisation des recommandations dans les hautes écoles par le biais d'une telle plateforme favoriserait une meilleure intégration des pratiques de l'open science et garantirait la transparence et la cohérence des méthodologies de recherche.

Afin d'accélérer et de consolider l'open science, actionuni plaide également en faveur de la **création de bureaux ou de départements spécifiquement dédiés à l'open science au sein des différentes hautes écoles.** La planification à long terme et l'allocation de budget sont nécessaires pour assurer la durabilité de ces départements. Des ressources adéquates permettraient de soutenir les activités de formation, de promouvoir la sensibilisation et de faciliter la mise en œuvre des pratiques d'open science dans les différents domaines de recherche.

Il est également essentiel de **fournir des informations claires sur le caractère obligatoire ou recommandé de l'open science**, en particulier concernant le financement par des organismes tels que le FNS. Les questions relatives aux récompenses, à l'évaluation et à l'évolution de carrière liées aux pratiques de l'open science peuvent inciter les chercheurs et chercheuses, en particulier en début de carrière, à adopter ces pratiques. En ce qui concerne les frais de publication, les plans de financement qui couvrent les frais de publication peuvent réduire les obstacles financiers pour celles et ceux qui souhaitent publier dans des revues en libre accès. L'élargissement de la disponibilité du financement au-delà de disciplines spécifiques, telles que dans les sciences sociales et humaines, peut promouvoir l'inclusion dans l'adoption de l'open

science. Actionuni recommande également de développer la publication par des médiums «non traditionnels». Encourager et reconnaître la publication sur des plateformes non conventionnelles (comme les blogs, les serveurs de prépublication, etc.), souvent appelée «publishing in the wild», peut diversifier la diffusion des résultats de la recherche et contribuer à une science plus ouverte et plus accessible.

Enfin, nous encourageons une réflexion nuancée sur les questions liées à l'open science, car il existe des différences disciplinaires substantielles quant à la manière, au moment et à l'intérêt de partager et de réutiliser publiquement des données (par exemple, des données statistiques, des codes, des entretiens qualitatifs, etc.)

## 8. Bourses pour étudiants étrangers

Les bourses d'excellence pour étudiant·e·s étrangèr·e·s sont un instrument d'encouragement important et unique, qui donnent à d'excellents jeunes chercheurs et chercheuses d'origine étrangère l'opportunité de passer une partie de leur carrière scientifique en Suisse. La recherche suisse bénéficie en retour d'une diversité culturelle et sociale favorable à la créativité. La Suisse soutient ainsi la formation scientifique de jeunes gens qui retourneront ensuite prendre des postes à responsabilité dans leur pays d'origine. Ce programme de bourses est donc un outil important pour la diplomatie scientifique, très apprécié des ambassades suisses à l'étranger. Cependant, **les conditions relatives à ces bourses d'excellence doivent impérativement être améliorées: leur montant doit être augmenté et la durée des bourses doctorales doit être prolongée.**

Le montant actuel des bourses de doctorat se monte à 1'920 CHF par mois, un montant qui signifie une situation d'extrême précarité pour de nombreux doctorant·e·s. Pour un emploi à plein temps, cela représente un montant d'environ 10 à 11 CHF par heure<sup>1</sup>. A titre de comparaison, les villes de Genève, Winterthour et Zürich, qui ont introduit un salaire horaire minimum, l'ont fixé entre 23 et 24 CHF par heure. Le salaire brut minimal pour les doctorant·e·s fixé par le Fonds national suisse (FNS) est de 47'040 CHF par année, soit 3'920 CHF par mois<sup>2</sup>. Le montant des bourses d'excellence doctorales est donc plus de deux fois inférieur aux salaires minimaux estimés nécessaires pour pouvoir mener une vie décente en Suisse. En plus de la précarité qu'entraîne ce montant très bas, il donne également lieu à des discriminations inacceptables: des doctorant·e·s remplissant des fonctions très similaires dans un même groupe sont payés différemment en fonction de leur nationalité. De jeunes chercheurs et chercheuses très compétent·e·s, sélectionné·e·s pour leur excellence scientifique, se voient

---

<sup>1</sup> Calculé sur la base d'une journée de travail de 8.4 heures et de 21 à 22 jours de travail payés par mois. Les doctorant·e·s et postdoctorant·e·s ne comptent habituellement pas leur heures de travail. Les heures supplémentaires ne sont pas rémunérées et il est fréquent que les doctorant·e·s et postdoctorant·e·s travaillent plus que 8.4 heures par jour, ce qui signifie que leur salaire horaire réel pourrait même se situer en dessous des 10 CHF par heure mentionnés ci-dessus.

<sup>2</sup> Source: Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides, [Annexe 12](#) : «Fourchettes salariales, directives pour les collaboratrices et collaborateurs dans des projets soutenus par le FNS, et charges sociales forfaitaires», version du 24 septembre 2019

confronté·e·s à des problèmes sociaux engendrés par le montant de la bourse, ce qui nuit à la réputation de ces bourses.

**Actionuni demande que les boursièr·e·s obtiennent un salaire équivalent au salaire minimum de 3'920 CHF par mois défini par le FNS.** Cela pourrait par exemple être atteint par une augmentation du montant de la bourse de 50% (soit 2880 CHF par mois), qui soit ensuite complétée jusqu'au niveau du salaire minimum par la haute école, l'institut ou le groupe de recherche qui reçoit le ou la jeune scientifique. Cette pratique de compléter le montant des bourses est déjà en place à l'EPFL, à l'EPFZ et à l'Université de Zürich. Les autres hautes écoles doivent mettre en place des mesures similaires. La part payée par les hautes écoles, instituts ou groupes de recherche doit cependant être raisonnable, sans quoi certains groupes ou domaines de recherche qui peinent à assurer des fonds ne seront plus capables d'engager des boursièr·e·s d'excellence de la Confédération.

Au-delà de la problématique financière, il arrive également que ces jeunes scientifiques subissent d'autres expériences difficiles pendant leur séjour en Suisse. **Nous recommandons aux institutions et aux groupes de recherche qui accueillent des boursièr·e·s de porter une attention particulière à leur inclusion.** Il est nécessaire de leur apporter autant de soutien qu'au reste du corps intermédiaire dans les défis auxquels certains et certaines d'entre eux doivent faire face, comme par exemple dans les cas de problèmes de santé mentale, de plagiat et de harcèlement sexuel, moral ou académique.

Les bourses d'excellence doctorales ne peuvent actuellement couvrir que trois ans de recherche au maximum. Or, dans beaucoup de domaines scientifiques, trois ans de recherche ne suffisent pas pour compléter un doctorat. **Actionuni recommande donc également de modifier la réglementation des bourses pour permettre aux boursièr·e·s de bénéficier d'une quatrième année de doctorat dans les cas qui le requièrent.**

Concernant les bourses postdoctorales, leur montant est de 3'500 CHF par mois, ce qui est également bien en dessous du montant minimum fixé par le FNS (80'000 CHF par année, ou 6'666 CHF par mois) et en dessous des salaires minimum horaires institués dans certaines villes suisses. **Les salaires des postdoctorant·e·s doivent également être augmentés,** à un niveau plus élevé que celui des doctorant·e·s.

Le crédit d'engagement proposé dans le message FRI mis en consultation pour les bourses d'excellence 2025-28 se monte à 39.7 millions de CHF (Projet 6, art. 3, al. 2), ce qui n'est que légèrement supérieur au crédit 2021-24, qui s'élevait à 39.6 millions de CHF. Le crédit d'engagement 2025-28 est donc trop bas pour permettre une adaptation suffisante des montants des bourses et une prolongation de certaines bourses doctorales. Pour pouvoir permettre les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du montant et de la durée des bourses d'excellence, **nous demandons une augmentation de 50 % de ce crédit d'engagement, à une hauteur de 59.55 millions de CHF.**

Sans augmentation du crédit d'engagement pour les bourses pour étudiants étrangers, une adaptation des montants des bourses résulterait en une diminution du nombre total de bourses. Le taux d'attribution des bourses s'élève actuellement à moins de 25%. Chaque année, des

candidatures de haute qualité doivent être refusées par manque de moyens. **Il ne faut donc pas que le nombre de bourses attribuées chaque année soit diminué.** Par ailleurs, les bourses attribuées à des ressortissants de pays dits « pays industrialisés » s'accompagnent généralement d'accords de réciprocité, ce qui signifie que de jeunes chercheurs et chercheuses suisses bénéficient en retour de possibilités de faire un doctorat ou un postdoctorat dans un autre pays. Diminuer le nombre de bourses impliquerait donc de devoir renégocier ces accords avec chaque pays impliqué.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et restons à votre disposition en cas de question.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Hannah Schoch

Co-présidente d'actionuni, au nom d'actionuni